

Cher.e camarade,

La syndicalisation est un moment essentiel de la vie de notre organisation. Disposer d'un nombre d'adhérent.e-s et de militant.e-s important c'est se donner les moyens de l'action indispensable pour peser sur les décisions, pour défendre l'Enseignement Agricole Public et ses personnels (indépendance financière, capacité de mobilisation...).

Tu trouveras, joints à ce courrier, tous les documents nécessaires pour cette nouvelle campagne de syndicalisation qui se doit d'être dynamique.

Nous comptons donc sur toi pour que cette campagne, avec l'appui de l'équipe du SNETAP-FSU régional ainsi que le secteur de la vie syndicale et la trésorerie nationale, soit une pleine réussite, l'ensemble des adhérent.e-s de la section devant contribuer à ce temps fort de la vie syndicale locale durant ce premier trimestre !

Nous restons à ton entière disposition pour tout renseignement complémentaire les mardis, mercredis et jeudis.

Cordialement,

Le Co-Secrétariat Général du SNETAP-FSU

Laurence Dautraix Frédéric Chassagnette



👉 Liste des documents à ta disposition

- 👉 une « **liste des adhérent.es** », à modifier si besoin et compléter
- 👉 une **chemise pour les prélèvements, couleur bleue**, dans laquelle la liste des cotisant.es par prélèvement de l'année précédente est insérée
- 👉 une **chemise pour le retour des documents, couleur orange**, dans laquelle les bulletins pré-remplis des adhérent.es de l'an passé sont insérés
- 👉 un imprimé **procès-verbal d'élection du bureau de section, couleur verte**
- 👉 un **4 pages Appel à syndicalisation** (contenant les montants des cotisations selon indice ou salaire brut), à reproduire. Suite au CSN de mai 2023, les cotisations inférieures à l'indice 390 ont diminué. Merci de l'actualiser (voir grilles, appel à cotisation)
- 👉 un **bulletin d'adhésion vierge** pour les adhérent.e-s, à reproduire

ATTENTION

ATTENTION

- 👉 Une **caisse de grève permanente est créée avec un dispositif de surcotisation volontaire des adhérent.e-s : voir bulletin d'adhésion vierge**
- 👉 une **fiche « demande et autorisation de prélèvement automatique fractionné »**, à reproduire.
Très important : ne pas réduire la taille de cette fiche et de laisser le verso vierge
- 👉 des **cartes d'adhésion**, à remettre aux adhérent.es
- 👉 2 **enveloppes à l'adresse du SNETAP-FSU** pour le retour des documents
- 👉 **Affiche de rentrée**

📞 **Pour les paiements par prélèvement, documents à retourner au SNETAP-FSU avant le 15 octobre.**

➔ **N'hésite pas à nous contacter :**
compta@snetap-fsu.fr

- ▶ Yannick LE BLANC, Trésorier, 01 49 55 86 96
- ▶ Brice FAUQUANT, Trésorier adjoint, 01 49 55 84 49
- ▶ Christophe JEANBLANC, Permanent, 01 49 55 84 48

➔ **Tout courrier relatif aux adhésions adresse-le à :**

SNETAP-FSU
Trésorerie Nationale
251 rue de Vaugirard
75732 Paris cedex 15

Comment procéder ?

► Remettre aux personnels relevant de ta section les documents suivants :

Pour les personnels syndiqués en 2022-2023 :

1. le document d'appel à syndicalisation (à reproduire)
2. un bulletin de ré-adhésion pré-rempli (sauf pour les camarades ayant précédemment opté pour un prélèvement reconductible car ils-elles reçoivent directement leur fiche pré-remplie), sur lequel il convient de les inviter à :
 - rectifier les données personnelles (si celles-ci ont changé)
 - actualiser les informations relatives à **l'indice**, l'échelon, la quotité de travail... **le montant de la cotisation** – **Suite au CSN de mai 2022 et de mai 2023 les cotisations ont évolué**, demander aux **adhérent.es de corriger le bulletin pré-rempli**
 - préciser le mode de paiement
 - signer pour valider la ré-adhésion
3. une fiche « demande et autorisation de prélèvement automatique fractionné » (à reproduire) **seulement dans le cas d'un premier prélèvement.**

Pour les autres personnels :

1. le document d'appel à syndicalisation **(à reproduire)**
2. un bulletin d'adhésion vierge **(à reproduire)**
3. **attention : Il n'y a plus de bulletin d'adhésion vierge spécifique pour les AE-AESH**
4. une fiche « demande et autorisation de prélèvement automatique fractionné » **(à reproduire)**

► Mettre à jour la liste des adhérent·e·s :

En modifiant et en ajoutant de manière lisible les coordonnées des personnels syndiqué.es et en rayant les noms de ceux.celles qui ont quitté l'établissement - si possible indiquer ce qu'ils.elles sont devenu.es : nouvelle affectation, retraite, fin de contrat...

► Collecter les bulletins d'adhésion et règlements :

Nous t'invitons à :

- Préconiser auprès des collègues le paiement de la **cotisation par prélèvement reconductible** (de préférence) car c'est :
 - pour le.la camarade : la possibilité de payer sa cotisation en plusieurs fois,
 - pour le SNETAP-FSU : un moyen de fidéliser les adhérent.es.**Rappel :**
 - **le nombre de fractionnements est de 4** : aux dates suivantes : 05/12, 05/02, 05/04 et 05/06
 - **les modalités de prélèvement (deux choix possibles) :**
 - prélèvement reconductible
 - prélèvement simple
- Récupérer les bulletins auprès de TOUT·ES les adhérent·e·s
- **Dans le cas d'un 1^{er} prélèvement ou de changement de compte, récupérer les autorisations de prélèvement avec un RIB**
- Compléter la chemise spécifique (**couleur bleue**) pour l'envoi des prélèvements

► Saisir toutes les adhésions dans NOALYSS

Sur le site , https://ssl1.aevalys.eu/snetap_fsu/, saisir les adhésions dans « Adhésion » - « Inscription »

1. Paiement par chèque :

- Valider le reversement des adhésions dans « Bordereau »
- Éditer le bordereau et joindre soit le chèque global du montant du bordereau, soit les chèques de chaque adhérent.e en cas de renvoi sans encaissement sur un compte local.

2. Paiement par prélèvement : une fois l'adhésion enregistrée avec son mode de prélèvement (simple ou PRAR), aucune autre saisie n'est à effectuer.

Pour les adhérent·e·s PRAR en 2022-2023 saisir le montant de l'adhésion connu éventuellement actualisé. La trésorerie nationale procédera aux mises à jour nécessaires.

En cas de difficulté, n'hésitez pas à renvoyer l'ensemble des documents et des règlements en votre possession à la Trésorerie Nationale même si ces derniers ne sont pas renseignés dans NOALYSS.

► Pour terminer

- ★ Renseigner le **PV d'élection du bureau** de la section (**couleur verte**)
- ★ Envoyer l'ensemble du dossier dans la chemise (**couleur orange**) à la trésorerie nationale
- ★ Remettre les cartes d'adhésion
- ★ **Éditer et distribuer les attestations fiscales** (à partir de janvier) :
 - elles sont délivrées sous la responsabilité du.de la trésorier·ère
 - **elles sont à éditer directement à partir du fichier** : <https://fichier.snetap-fsu.fr/>

Bonne syndicalisation !

